



Responsabilité civile entreprise suite à travaux

Par Annabelle49

Bonjour à tous,

L'entreprise qui a changé nos fenêtres du premier s'est servie de disqueuse sur les balcons et la peinture de notre voiture garée dans la rue devant chez nous à été arrosée de limaille incandescente... Peinture capot et toit impactée + qq points un peu partout donc à refaire, voiture achetée en juillet. Nous avons demandé à l'entreprise de faire un constat pour notre assurance, le patron doit nous appeler mais franchement il avait pas l'air décidé ... s'il ne bouge pas, que doit-on faire svp.

J'ai quand même été chez mon assureur pour déclarer le problème.

Si vous avez une idée sur la question, je vous lirai avec grand intérêt et je vous remercie.

Cordialement

Marie

Par jpgroussard

Bonsoir Annabelle,

vous avez bien fait avec votre assureur, c'est un dégât.

Étonnant que ça soit uniquement votre voiture endommagée.

Cdt

Par yapasdequoi

Bonjour

L'assurance doit vous indemniser, elle se retournera contre celle de l'entreprise.